

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION POUR 2025 - (N° 2068)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CF18

présenté par
M. Sansu, M. Maurel et M. Tjibaou

ARTICLE LIMINAIRE

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'article liminaire mettant en évidence la persistance du mauvais solde budgétaire.